

PLANÈTE

Le Conseil d'Etat enterre définitivement le projet de contournement routier de Beynac

La plus haute juridiction administrative a jugé irrecevable le pourvoi du département de Dordogne, scellant la victoire des défenseurs de l'environnement et du patrimoine.

Le Monde avec AFP • Publié hier à 17h11, mis à jour hier à 18h16



Vue générale de la vallée de Beynac-et-Cazenac (Dordogne), le 2 novembre 2018. THIBAUD MORITZ / AFP

Le Conseil d'Etat a mis fin, lundi 29 juin, à la saga judiciaire du contournement routier de Beynac-et-Cazenac, village de Dordogne, en jugeant irrecevable le pourvoi du département, promoteur de ce projet vieux de plus de trente ans et partiellement construit.

La plus haute juridiction administrative a jugé que les arguments avancés par le département et son président, Germinal Peiro (Parti socialiste), n'étaient pas admissibles, scellant la victoire de leurs opposants. Ces derniers, des défenseurs de l'environnement et du patrimoine, s'étaient mobilisés contre ce projet accusé de dénaturer un des plus beaux villages de France et des sites protégés.

Lire aussi | [Mobilisation en Dordogne en faveur du contournement routier de Beynac](#)

Comme l'avait décidé, en 2019, la justice administrative, qui avait annulé un arrêté de 2018 autorisant les travaux, les parties déjà construites de ce projet à l'arrêt depuis 2018 devront donc être démolies. La cour administrative d'appel avait estimé, en décembre, que le projet ne répondait pas à une « raison impérative d'intérêt public majeur » et ne pouvait pas déroger à l'interdiction de porter atteinte à des espèces protégées et à leur habitat, jugeant aussi que des travaux de voirie effectués en 2017 à Beynac rendaient la déviation « moins utile ».

Habitat de plus de 120 espèces

Ce projet de rocade de contournement de 3,2 km, pour un coût de 32 millions d'euros, devait permettre, selon ses promoteurs, de réduire la circulation routière dans un village touristique de 550 âmes, très fréquenté l'été et situé au pied d'une forteresse classée du XII^e siècle, le long de la vallée de la Dordogne et sur l'axe Bergerac-Sarlac.

Lire aussi | [En Dordogne, le projet contesté de contournement de Beynac, classé « plus beau village de France »](#)

Pour ses détracteurs, ce projet portait notamment atteinte, dans un site classé Natura 2000 et « réserve de biosphère », à l'habitat de plus de 120 espèces – chiroptères, mammifères semi-aquatiques, reptiles ou amphibiens –, dont quelques-unes protégées.

Ils déploraient également l'impact visuel de ce projet sur une vallée parsemée de châteaux, qui a valu aux opposants le soutien remarqué de l'animateur de radio et de télévision Stéphane Bern.

« Cet aboutissement est une victoire de la population qui, depuis trente ans, refusait de voir la vallée de la Dordogne défigurée par la circulation routière. C'est aussi une excellente nouvelle pour l'économie touristique du Périgord », s'est réjoui Kléber Rossillon, un des principaux opposants, châtelain local et président d'honneur de l'association Patrimoine environnement.

En décembre, Germinal Peiro estimait que la démolition ajouterait 15 millions d'euros de surcoût à un projet achevé à 60 % et porterait atteinte à l'environnement.

Le Monde avec AFP

Services

ANNONCES IMMOBILIÈRES avec

Maison 10 pièces 187 m²
VALENTINE 31800
160 900 €

[Voir l'offre](#)

Appartement 2 pièces 43 m²
PERPIGNAN 66000
70 000 €

[Voir l'offre](#)

Rechercher